

Est dénommée ci-dessous « compagnie », l'agence de voyages Evasion LLC. « Voyage » désigne la prestation de service offerte par la compagnie sur le territoire mongol.

1. Information :

«EVASION» LLC (ci-après dénommée « la compagnie ») fera tout son possible afin d'assurer que l'information contenue dans les descriptions de voyages sur ces pages soient aussi précises que possible. Cependant, «EVASION» LLC ne sera responsable d'aucune erreur ou omission qui, malgré ses efforts, pourrait apparaître dans ces pages ; ni des interprétations, ou décisions basées sur ces informations.

2. Engagement de bonne foi :

La compagnie essaiera d'agir avec bonne volonté et fera tous les efforts possibles, selon ses compétences et les réalités du terrain, afin d'assurer un voyage agréable et sûr qui satisfera le client et comblera ses espérances et souhaits.

3. Prix du voyage :

Le prix sera négociable entre la compagnie et le client, en rapport avec les taux courants et les tarifs affichés, ainsi que les souhaits et préférences du client. Une entente raisonnable sur le prix pour les deux partis devra être conclue. Ce prix inclura le coût intégral du voyage sur le territoire mongol et ne sera pas divisible par articles ou services. Aucun remboursement ou réduction ne sera fait pour la non utilisation d'un quelconque article ou service, inclus dans le prix final convenu entre la compagnie et le client.

4. Formalités administratives : passeport, visas, vaccinations, assurance médicale

Chaque participant veille à :

- S'assurer personnellement qu'il ou elle a un passeport valide. La compagnie ne sera également jugée responsable d'aucune perte de passeport(s), pour quelque raison que ce soit.
- ~~Obtenir un visa approprié et valide pour la durée de l'excursion et du séjour en Mongolie. La compagnie ne pourra pas être tenue responsable de la non délivrance d'un visa, du refus d'entrée sur le territoire par les autorités mongoles, ou encore de l'attribution d'une amende pour non régularité des papiers du voyageur.~~
- Effectuer les vaccinations considérées comme indispensables ou recommandées par les médecins pour voyager en Mongolie. La compagnie ne sera jugée responsable d'aucune conséquence liée à l'oubli ou la négligence en ce qui concerne ces vaccinations.
- Contracter une assurance médicale et assistance sanitaire adaptées aux activités et circonstances du voyage et à sa destination.

5. Réservation :

La réservation doit être faite par e-mail et doit être accompagnée d'une reconnaissance des modalités et des conditions générales de ventes du voyage. La réservation est une étape obligatoire à l'achat d'un voyage par le client. Pour cela, le client doit en formuler la demande écrite à l'agence qui confirmera la disponibilité de ce même voyage et enverra la facture. La réservation est

accompagnée d'un acompte correspondant à 40% de la valeur totale du voyage, et sera retenue après réception par la compagnie de cet acompte versé par le client.

6. Paiement :

L'acompte doit être payable dans un délai de 10 jours après l'envoi de la facture par la compagnie. La partie restante du prix du voyage, convenue entre le client et la compagnie, doit être payée **un mois** avant le début du voyage. Un lien avec une facture sera envoyé au client avant chaque paiement ; et un reçu sera fourni après réception des sommes dues.

7. Prix et changement de tarif :

Sauf indication contraire, tous les prix et tarifs sont en EUROS. Les prix indiqués au client au moment de la réservation peuvent être changés, jusque 20 jours avant le début du voyage, et pour les raisons suivantes : changement important du taux change (dévaluation du taux EUROS/Togrog), changement important des coûts du carburant, des impôts ou d'autres taxes et redevances. Les changements de prix s'appliqueront seulement à la partie encore impayée du prix du voyage.

Une fois, le règlement total effectué, aucun changement de prix ne surviendra même pour les raisons précitées.

Des taux spéciaux pourront s'appliquer à tout service ou prestation rajouté à la demande du client et non inclus dans le prix conclu initialement entre le client et la compagnie, au moment de la vente du voyage.

8. Annulation du voyage par le client :

Une demande d'annulation doit être soumise par écrit et ne sera considérée qu'après réception de cette demande par la compagnie. Les sommes versées par le client lui seront remboursées sous déduction toutefois des pénalités suivantes :

- Pour une annulation plus de 21 jours avant le départ du voyage : une somme forfaitaire de 100 EUROS (+ frais bancaires) par personne sera retenue
- Pour une annulation inférieure de 21 jours à 2 jours avant le départ : 25% du prix du voyage (+ frais bancaires) seront retenus

9. Demande de modifications du voyage par le client :

Le client a le droit de demander des modifications non principales du voyage, y compris la date de commencement, l'itinéraire, la destination, les activités et la durée, à condition que cela n'affecte pas matériellement le prix du voyage. La compagnie assurera ces modifications dans la mesure des possibilités et des réalités du terrain.

10. Annulations du voyage / Modifications du voyage :

En cas d'événements et de circonstances imprévus, indépendantes à la volonté de la compagnie, telle que : guerre, épidémies, désastres naturels, opérations militaires, annulation/modification du vol

intérieur etc., retards et déviations provoqués par les conditions atmosphériques (pluies, orages, feux, etc.) ou les services publics (changements du programme des transports aériens et du chemin de fer, grèves par exemple), la compagnie se réserve le droit d'annuler le voyage ou de faire des modifications ou arrangements nécessaires au voyage :

☒ si l'excursion devait être annulée avant le départ, la compagnie en informera le client aussitôt que possible et remboursera tous les montants qui ont été versés par le client à la compagnie. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

☒ Si un changement important concernant la programmation initiale du voyage doit être effectué (modification d'itinéraire, de destination, d'activité etc.), la compagnie en informera dès que possible le client. Ce dernier pourra choisir de décommander le voyage ou d'accepter un tel changement en connaissance de la proposition de voyage et/ou d'activité(s) de substitution, ainsi que leurs effets sur le prix. Dans le cas d'une acceptation de la nouvelle proposition de voyage, si le coût de cette dernière est moins élevé que le voyage initial, la différence sera remboursée au client. Si le coût de la nouvelle proposition de voyage est plus élevé que le voyage initial, le client s'engage à payer le complément nécessaire.

Dans le cas d'une annulation du voyage par le client suite à une modification importante apportée par la compagnie, la responsabilité de la compagnie est limitée au remboursement de l'intégralité des montants déjà payés par le client à la compagnie. Le client ne pourra prétendre à aucune autre compensation de la part de la compagnie.

☒ Si des événements imprévus et des occurrences dangereuses qui pourraient mettre la vie des participants au voyage en danger se produisent pendant le voyage, la compagnie se réserve le droit exclusif d'effectuer les arrangements nécessaires au voyage (modification des dates, des activités, de l'itinéraire, de la destination, des hébergements, du mode de transport), directement du siège social ou indirectement par la décision de ses guides et/ou de ses chefs de groupe, en veillant à respecter au mieux la programmation initiale. Dans ce cas, ces arrangements se feront sans que le client n'ait droit à quelconque remboursement ou compensation de dommages.

La compagnie ne pourra être tenue responsable de prestations non fournies ou modifiées ou de qualité insuffisante d'un de ses prestataires. La compagnie s'engage à sélectionner avec soins ses prestataires, selon des critères qualitatifs précis et en fonction des opportunités du terrain.

COVID-19

☒ En cas de la pandémie Covid-19. Un avoir sera proposé. La durée de l'avoir est de 18 mois. Son montant couvre l'intégralité des paiements effectués au titre du contrat résolu. Si un avoir est proposé, vous ne pouvez pas solliciter le remboursement des paiements pendant la période de validité de l'avoir. Si vous ne l'avez pas utilisé, vous pourrez demander le remboursement après la fin de sa validité.

11. Engagements du client :

Le client devra :

☒ Se conformer aux lois, aux conditions et aux formalités de la police, des services sanitaires mongols et de tout autre service public mongol ;

☒ Se comporter d'une façon courtoise envers les employés de la compagnie et se conformer aux instructions du guide et/ou au chef de groupe pendant le voyage ;

- ☑ Coopérer avec les opérateurs de transport, d'hôtellerie, de restauration et autres prestataires/fournisseurs, et se conformer à leurs règles et conditions de services ;
- ☑ Respecter les coutumes et les traditions des riverains ainsi que les règles et us dans les logements traditionnels et, de manière générale dans tous les endroits où seul le client est responsable de ses actes ;
- ☑ Respecter l'environnement

12. Assurance :

Nous recommandons fortement à nos clients de **se munir d'une assurance internationale** (couvrant notamment l'assistance médicale et le rapatriement sanitaire en cas de maladie ou d'accident, les remboursements des dépenses des frais médicaux, l'annulation et/ou modification du vol, la perte de bagage etc.), adaptée à la destination et aux activités prévues, et valable pour l'intégralité de leur séjour en Mongolie. La compagnie ne sera jugée responsable d'aucune conséquence provenant du manque ou de la négligence du client quant à l'obtention d'une telle assurance.

13. Acceptation des risques et dégageant de responsabilité :

Participer aux excursions organisées par la compagnie peut impliquer : - une risque de mort, de dommages corporels, de traumatisme mental ou émotif, d'incapacité ou de dégâts matériels, et de dangers résultant de la pratique de certaines activités telles que : l'équitation, le trekking, l'escalade, le VTT, la pêche, la natation, etc. - de dommages résultant d'un accident ou d'une chute de cheval, de yack ou de chameau ; - des dommages résultant de glissements de terrain - des maladies résultant de l'exposition aux conditions atmosphériques : soleil, froid, vent etc., ou sanitaires locales. - des dommages résultant du manque ou de la dégradation d'équipements y compris lors de transferts en véhicule, d'activités équestre, pédestre, de pêche, de VTT ou d'escalade ; - des dommages corporels ou matériels résultant du mauvais traitement ou de la mauvaise manipulation des animaux par le voyageur. Certains risques sont inhérents à ces activités et ne peuvent pas être éliminés ou atténués, tels que : - les risques liés à l'éloignement de centres médicaux et au manque de personnel médical ou de médicaments et matériel de soins appropriés ; - certains risques provoqués par une tierce personne, comme par exemple le vol, l'agression physique ou émotive.

En faisant une réservation auprès de la compagnie, le client affirme qu'il ou elle : - a considéré tous ces risques ; - en assume la responsabilité pour sa participation au voyage organisé ; - a accepté librement et assume entièrement tous les risques précités.

Le client et ses bénéficiaires acceptent de dégageant, d'écarter et de décharger la compagnie et tous ses employés des responsabilités liées à des dommages, actions et revendications concernant n'importe quelle activité, occurrence ou événement indépendant à la volonté de la compagnie, sauf dans le cas d'une faute professionnelle.

14. Etat de santé du client :

Le client assure à la compagnie qu'il ne souffre d'aucune pathologie médicale sérieuse susceptible d'être aggravée par les activités du voyage, dont une partie peut exiger des efforts physiques. Si le client devient incapable de participer à une activité prévue dans le programme du voyage du fait d'un mauvais état de santé, intentionnellement non révélé, il ou elle ne sera pas autorisé à

demander une quelconque compensation de la part de la compagnie. Le client doit informer la compagnie avant le départ de tout affaiblissement ou incapacité, qui pourraient limiter sa participation aux activités prévues du voyage. Dans le cas où un affaiblissement ou une incapacité surviendrait lors du séjour, la compagnie fera son maximum, en fonction des moyens disponibles, pour adresser les premiers soins nécessaires aux individus concernés et adapter le voyage en conséquence. Cependant, le client doit prendre en compte que l'excursion et le personnel de la compagnie ne sont pas particulièrement équipés et formés pour répondre ou faire face aux problèmes de santé. Par conséquent, la compagnie pousse fortement tous les participants à s'équiper en pharmacie, trousse de secours, médicaments adaptés aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer et aux soins qu'ils peuvent exiger.

15. Limitation de la responsabilité :

La compagnie se réserve le droit de limiter ses responsabilités selon les lois et règlements actuellement en vigueur en Mongolie.

16. Conflits et limitation des dommages :

En cas de conflit, la compagnie et le client tenteront dans la mesure du possible de parvenir à un accord amiable. Si les parties ne parviennent pas à un tel accord, le conflit sera présenté devant la Cour mongole, régie par les lois locales. La mauvaise fourniture d'un service prévu, ou son absence doit immédiatement être signalée aux accompagnateurs et aux membres du bureau de la compagnie. Si satisfaction n'est pas obtenue, il convient de déclarer par écrit la prestation modifiée ou non fournie. A défaut de ce document, nous ne pouvons garantir l'issue de la réclamation. Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à Evasion LLC par message électronique avec accusé de réception et de lecture, au plus tard 20 jours après la date de retour du voyage, accompagnée de la déclaration écrite. Toute réclamation soumise après cette date limite ne sera pas considérée. Aucune réclamation envers la compagnie ne pourra excéder le coût réel du voyage sur le territoire mongol, payé par le client à la compagnie. La compagnie ne sera responsable d'aucun dommage ou perte, autre que les dommages ou pertes qui sont encourus réellement. Elle ne sera pas responsable de tout autre dommage consécutif, et/ou de bénéfices ou d'occasions perdues suite aux dommages encourus réellement.

Vérifié en novembre 20 25, à Oulan-Bator
"EVASION" LLC Registre n° 4550315
Tel/Fax: +976-72 11 11 50
Mobile: +976-80 55 90 25
E-mail: evasionmongolie@gmail.com
Web: www.evasion-mongolie.com
Postal Address: "Evasion" LLC
C.P.Box 1909 Ulaanbaatar 15160,
Mongolia

Lu et approuvé
Date :
Signature du client :